

Gestionnaire du dossier : Anne DEBLIER
Ligne directe : 071/710.552
E-mail : a.deblier@sambrhabitat.be

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juin à 11 heures 00 s'est tenue en notre siège social, rue Pré des Haz 23 à 5060 Tamines, l'assemblée générale ordinaire des membres de la Société Coopérative Régionale "SAMBR'HABITAT".

Les statuts ont été établis le 26 mai 1925 et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2 juillet 1925 - sous le numéro 8.541, modifiés à plusieurs reprises aux dates mentionnées ci-après :

Le	3 avril	1938	annexe Moniteur	du 26.01.39	n° 838
	27 novembre	1949	" "	du 18.12.49	n°23.409
	8 octobre	1950	" "	des 2.3 et 4.11.50	n° 23.456
	1er avril	1951	" "	du 24.04.51	n°7.908
	26 octobre	1952	" "	des 10 et 11.11.52	n°24.169
	24 avril	1955	" "	des 23 et 24.05.55	n°13.427
	29 avril	1956	" "	des 21.22 et 23.05.56	n°12.384
	28 avril	1963	" "	du 18.05.63	n°12.804
	24 avril	1977	" "	du 06.05.77	n°1467-16
	26 avril	1981	" "	du 22.05.81	n°985-3
	25 mars	1985	" "	du 16.04.85	n°850416-37
	27 avril	1986	" "	du 16.05.86	n°860531-14
	14 décembre	1988	" "	du 27.01.89	n°890127-598
	29 octobre	1993	" "	du 20.11.93	n°931120-175
	28 juin	1995	" "	du 14.07.95	n°950714-648-649
	26 février	2002	" "	du 22.03.02	n°20020322-597
	18 juin	2005	" "	du 09.12.05	n°05178060
	23 juin	2007	" "	du 20.07.07	n°07107603
	31 mai	2009	" "	du 17.07.09	n°09101949
	15 juin	2013	" "	du 10.07.13	n°13105743
	16 décembre	2014	" "	du 05.01.15	n°15001561
	13 juin	2015	" "	du 08.07.15	n°15097217
	17 juin	2017	" "	du 06.07.17	n°17096393
	13 juin	2019	" "	du 17.06.19	n°19321515
	27 juin	2019	" "	du 10.07.19	n°19092497
	19 octobre	2020	" "	du 27.10.20	n°20126566
	01 mars	2021	" "	du 09.03.21	n°21030503
	10 novembre	2021	" "	du 26.11.21	n°21139104

BUREAU ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la présidence de Monsieur Cédric JEANTOT, Administrateur et Président de SAMBR'HABITAT.
Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président de la séance désigne comme Secrétaire, Madame Ann-Catherine ODDIE, Directrice-Gérante.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame ROTA et Monsieur FADEUR.

Le nom des membres présents ou représentés et le nombre de parts appartenant à chacun d'eux, ainsi que le nombre de voix dont dispose chaque associé sont mentionnés sur une liste de présence, signée par les membres ou leurs représentants, qui restera annexée au procès-verbal.

EXPOSE

Le Président de la séance déclare :

- a) que tous les coopérateurs ont été convoqués par lettre déposée à la poste et par mail reprenant l'ordre du jour et adressée aux membres le 26 mai 2023.
- b) qu'il ressort de la liste des présences, sur les 16.029 parts émises, 13.786 parts sont représentées à l'assemblée.
- c) que chaque action donne droit à une voix conformément à l'article 34 des statuts.
- d) que conformément à l'article 35 des statuts, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au tiers des parts attribuées au pouvoir local qu'il représente.

Le Président de la séance remercie les membres de l'Assemblée.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport de rémunération

Madame ODDIE présente en power point un résumé du rapport de gestion.

Le Président de séance demande à l'Assemblée s'il y a des remarques au sujet des rapports de gestion et de rémunération. Ceux-ci pouvaient être obtenus sur simple demande, comme indiqué sur l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de rémunération, l'Assemblée approuve ceux-ci à l'unanimité.

2) Rapport du commissaire-réviseur

L'Assemblée prend acte du rapport de Monsieur TISON pour le Groupe Audit Belgium SRL (La Province s'abstient).

3) Approbation des comptes annuels 2022

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle approuve les comptes annuels 2022.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

4) Affectation du résultat

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle affecte le bénéfice au résultat reporté.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le bénéfice au résultat reporté.

5) Décharge aux administrateurs

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle donne décharge aux administrateurs.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs.

6) Décharge au commissaire-réviseur

Le Président de séance demande ensuite si l'Assemblée donne décharge au Commissaire réviseur.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge au Commissaire réviseur.

7) Emoluments

Conformément au Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable et du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale fixant le montant maximal et les conditions d'attribution des jetons de présence des membres des organes de gestion et des émoluments des Président et Vice-Président des Conseils d'Administration des sociétés de logement de service public, les émoluments ne pouvant être changés en cours de mandat, la rémunération du Président est donc de 1.428,30 € et du Vice-Président de 714,15 €.

8) Désignation du commissaire-réviseur suite à la fin du mandat – nouveau mandat

Le contrat nous liant à la société GROUP AUDIT BELGIUM, de Nivelles, réviseur d'entreprises, étant en fin de mandat avec le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31/12/2022, un appel d'offre par procédure négociée a été lancé.

Deux prestataires ont remis une offre. C'est la société GROUP AUDIT BELGIUM, de Nivelles, qui remporte le marché pour le contrôle des comptes de 2023 à 2025 inclus.

L'Assemblée Générale approuve la désignation de la société GROUP AUDIT BELGIUM.

9) Pour information, désignation de Madame Amélie QUEVRIN et Monsieur Camille MANISCALCO au Comité d'Attribution

Le Conseil Communal de Sambreville du 24 septembre 2021, a désigné Madame Amélie QUEVRIN, membre du Comité d'Attribution de SAMBR'HABITAT, en remplacement de Madame BERNARD, devenue conseillère communale.

Le Conseil d'Administration en a été informé lors de sa séance du 30 septembre 2021, Madame QUEVRIN a donc rejoint le Comité d'Attribution à partir du 13 octobre 2021.

Le Conseil Communal de Sambreville du 24 novembre 2022, a désigné Monsieur Camille MANISCALCO, membre du Comité d'Attribution de SAMBR'HABITAT, en remplacement de Monsieur René CORNILLE, décédé.

Le Conseil d'Administration en a été informé lors de sa séance du 22 décembre 2022, Monsieur MANISCALCO a donc rejoint le Comité d'Attribution à partir du 22 février 2023.

L'Assemblée Générale prend note de la désignation de Madame QUEVRIN et Monsieur MANISCALCO, membres du Comité d'Attribution.

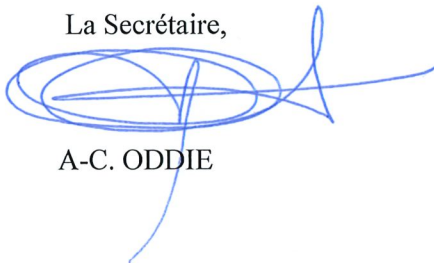
10) Rapport 2021 du Commissaire SWL

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du Commissaire SWL portant sur l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

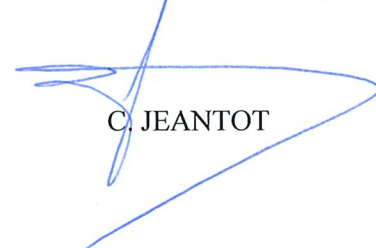
Le présent procès-verbal est approuvé en séance.

La Secrétaire,



A-C. ODDIE

Le Président de séance,



C. JEANTOT

Les 2 scrutateurs : S.. ROTA



F. FADEUR



Commissaire SWL, Thibaut GORET

Les coopérateurs:

